

pour l'établissement des moulins, malgré les dangers que ces constructions devaient présenter à cause de l'encombrement du lit des rivières.

A Chalon-sur-Saône, le pont de pierre qui communiquait à l'île servait aussi à supporter des tours construites sur ses piles. Ces tours étaient combinées de manière à recevoir des moulins placés en face des arches, de telle sorte que leurs roues étaient mises en mouvement avec force par le courant de l'eau toujours plus rapide par suite de la résistance que ces piles présentaient à son libre écoulement. Cette disposition subsista ainsi jusqu'au xvii^e siècle.

Sous le règne de François I^{er} et de Henri II, Lyon ne possédait que deux ponts en pierre, celui dit de la Guillotière sur le Rhône et, sur la Saône, le Pont de pierre dont les piles fondées sur le rocher à fleur d'eau, et mises à découvert à la moindre sécheresse, étaient loin de pouvoir se prêter à une combinaison quelconque, permettant de bâtir là les moulins dont la ville pouvait avoir besoin. Aussi voyons-nous, par le plan de Lyon dressé et publié à cette époque, que de très-grands moulins construits sur de larges bateaux occupaient une partie du lit du Rhône. Ces moulins, au nombre de vingt ou vingt-deux environ, étaient situés à l'embouchure du canal des Terreaux servant, sous les Romains, de communication entre les deux fleuves. Ce canal, sans utilité au xvi^e siècle, était à sec et se trouvait en partie occupé par les jeux de l'arquebuse et de l'arbalète. Cet emplacement sur le Rhône avait été bien choisi. En effet, le fleuve dans cette partie sur laquelle a été jeté le pont Morand, avait au temps dont nous parlons une largeur approximative de 340 mètres et c'était la plus grande dans toute la traversée de Lyon. Ensuite, au nord de ce lieu existait une île formée par le sable et les graviers. Cette île resserrant un des bras du Rhône entre sa rive et la berge opposée formant aujourd'hui